

FICHE D'INSCRIPTION TCMS SKI & MONTAGNE

Séjour LES 2 ALPES du 13 au 20 mars 2027

Les cases bleutées sont à compléter

Ne pas oublier de remplir votre fiche d'adhésion 2026 / 2027 si 1ère inscription à un séjour de la saison

NOM : Prénom :

Courriel :

Personne à contacter par les organisateurs en cas de nécessité lors du séjour :

Nom Prénom : Téléphone(s) :

Assurance obligatoire Je déclare être assuré(e) pour la pratique du ski alpin et/ou randonnée

Dans le cas où l'assurance n'est pas active à l'inscription, ces informations seront à donner au plus tard au paiement du solde

Compagnie d'assurance : Tél. assistance 24h/24 :

N° (sociétaire ou police d'assurance) :

Signature :

Faites vos comptes sur le séjour : **SÉJOUR SKI ALPIN À : 810 €**

Report du montant de votre fiche d'adhésion 2026 / 2027⁽¹⁾ **obligatoire** €

Acompte de 310 € à l'inscription (**avant le 20 octobre 2026**) + €

Assurance annulation / rapatriement à 35 € par personne (**optionnelle**) ☐ + €

Solde à régler avant le 06/02/2027 + €

Paiement⁽²⁾ par : Chèque ☐ Carte Bancaire via site ☐ Virement ☐ **MONTANT =** €

(1) Si adhésion déjà payée, indiquez pour quel séjour ou motif :

(2) L'inscription est validée à l'encaissement du **MONTANT**

Les assurances FFS ou/et FFME sont à demander et à régler à :

Jean Robert BORREDON (FFS) ou Stéphane LESTAGE (FFME)

Nota : Les inscriptions se feront dans l'ordre de réception des fiches avec règlement (**fiche inscription séjour et fiche d'adhésion à la section**)

Si vous souhaitez utiliser le paiement en ligne (Carte Bancaire ou Virement), renseignez-vous avant auprès d'Agnès ALEX VERGNES ou Karine VERNHES qu'il reste de la place afin de ne pas devoir vous rembourser si le séjour est complet

Cette fiche est à envoyer par courrier ou courriel à :

- Agnès ALEX VERGNES : 1 impasse des Thermes 12850 ONET LE CHÂTEAU – tél : 06 31 86 83 45

agnes.alex12@orange.fr

ou / et

- Karine VERNHES : 164 avenue de Lacaze Basse 81100 CASTRES – tél : 06 63 71 63 03

vernheskarine@gmail.com

Le section TCMS Ski & Montagne ne prend pas d'assurance annulation. En cas d'annulation du séjour par le participant, le remboursement total ou partiel ne sera possible qu'en fonction des frais engagés par la section auprès du voyageur.

Le paiement par certaines Carte Bancaire peut vous assurer (renseignez-vous auprès de votre banque).